



OFFRE DE GARANTIE PROLONGÉE CONDITIONS D'UTILISATION

1. Cette extension de garantie est gérée par Philips Consumer Lifestyle B.V ("Philips").
2. Pour bénéficier de l'extension de garantie de 12 mois, vous devez enregistrer votre produit Philips dans les 90 jours suivant votre achat sur le site <https://www.philips.ch/fr/myphilips/register-your-product>
3. La présente extension de garantie de 12 mois s'ajoute aux 24 mois de garantie légale. La garantie totale s'étend à 36 mois.
4. Les conditions de garantie standard s'appliquent et sont disponibles ici https://www.philips.ch/fr/c-w/support-home/warranty.html#triggername=close_warranty1
5. Cette offre est réservée aux personnes qui ont acheté un produit Philips éligible et ne comprend pas l'achat d'accessoires et de pièces de rechange.
6. Cette offre est valable pour les produits achetés entre le 31 octobre 2022 et le 31 décembre 2022.
7. En adhérant à cette offre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les Conditions générales.
8. compensation en liquide et aucune correspondance ne seront entreprises dans le cadre des présentes.
9. Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres offres.
10. Vous n'êtes pas autorisé à transférer ou à traiter d'une manière ou d'une autre vos droits ou obligations acquis en vertu des présentes conditions ou en relation avec celles-ci.
11. Les présentes Conditions générales seront interprétées conformément aux droit suisse.

